



DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARTRES

CANTON  
D'AUNEAU

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 1<sup>er</sup> avril 2021, à 20h30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr MILOCHAU Serge, Maire.

Etaient présents : Mr MILOCHAU Serge, Mr ROUSSEAU Nicolas, Mme LIGNEAU Céline, Mme PLAINO Vanessa, Mr PROUTHEAU Jean-Luc, Mme BONAMY Aurélie, Mme MILOCHAU Soline, Mr BRISSON Pascal, Mr BERNADET Emmanuel

Absent excusé : Néant

Mme LIGNEAU Céline a été élue secrétaire de séance.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Approuve le compte rendu de la séance du 17 février 2021.

➤ Sous la présidence de Mr ROUSSEAU Nicolas, adopte le compte administratif de l'exercice 2020, qui fait ressortir pour la commune, un excédent de fonctionnement de 74 652,28 € (dépenses = 90 076,16 € / recettes = 164 728,44 €) et un excédent d'investissement de 1 818,64 € (dépenses = 23 754,26 € / recettes = 25 572,90 €).

➤ Approuve le compte de gestion de la commune de l'exercice 2020 dressé par Mr PAVY Pascal, comptable du trésor.

➤ Il est ensuite procédé à l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, soit :

↳ 69 422,73 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002

➤ Vote le budget primitif de la commune qui s'équilibre en dépenses et recettes à 178 491,60 € en section de fonctionnement et à 38 416,50 € en section d'investissement.

➤ Vote les taux des taxes directes locales, soit :

- le taux de foncier bâti de référence 2021, soit 36,16 % pour un produit de 30 411,00 €.

L'année 2021 est la première année d'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation (TH). Les communes ne percevront donc pas de recettes liées à la TH, sur les résidences principales. Pour compenser cette suppression de recettes de TH, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigée du coefficient correcteur (soit 20,22 %) qui est additionné au taux communal (soit 15,94 %).

- Taxe Foncier Non Bâti 28,99 % pour un produit de 12 586,00 €

Le produit total résultant de l'application de ces taux s'élève à 42 997,00 €.

Vote les subventions qui sont allouées à différentes associations, soit :

Centre Communal d'Action Sociale de Vierville = 1 000 €

Siad = 50 € - Adepcos = 100 € - Admr = 50 € - Anciens Combattants = 40 €

Jeunes sapeurs-pompiers Baudreville = 50 €

Association Sports Fêtes et Loisirs Viervillois = 300 €

### **Questions diverses :**

**ENTEND** le compte rendu des réunions des différents syndicats auxquels les délégués ont assisté : SIVOS, SIRP, SIPSTA.

**RETIENT** le devis de l'entreprise TOUZET BTP pour l'aménagement de sécurité de la route de Garancières pour un montant de 14 519,00 € HT (soit 17 422,00 € TTC).

**RETIENT** le devis de l'entreprise SAS CERETTI pour la reprise du sol de la salle polyvalente pour un montant de 8 466,71 € HT (soit 10 160,05 € TTC). Ce montant sera pris en charge à plus de 60 % par les assurances de l'entreprise

Les élections départementales et régionales auront lieu le 13 juin 2021 (1<sup>er</sup> tour) et le 20 juin 2021 (2<sup>ème</sup> tour).



Le Maire,

Serge MILOCHAU